

Je m'oppose aussi fortement à l'article du projet de loi où il est question de secret. Comme mon honorable collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), je crois que toute industrie, soit agricole ou autre, qui s'adresse au Gouvernement pour obtenir des priviléges spéciaux quelconques, devrait être prête à exposer au public tout ce qui concerne son administration, ses recettes et ses profits. Si on ne procède pas ainsi au grand jour, tous les gouvernements qui manipulent les impôts dans l'intérêt des classes privilégiées encourront une juste condamnation. Sans cette publicité, le peuple n'admettra pas la raison d'être des priviléges octroyés.

Depuis l'établissement des tarifs douaniers, les avis sont nettement partagés. Certains hommes pensant à un certain ordre de faits regardent un tarif élevé comme avantageux. Un autre groupe tient pour acceptable une certaine mesure de tarif douanier pour les fins du fisc. Enfin, un troisième groupe est opposé aux droits douaniers de tout genre; il regarde ce principe comme contraire aux saines doctrines économiques. Comment le premier ministre entend-il concilier, même dans une commission judiciaire de ce genre, la divergence de vue des tenants de Henry George et des propres partisans du très honorable premier ministre? Comment va-t-il coordonner et ramener à un compromis les points de vues contradictoires des industriels et des économistes orthodoxes qui sont tous opposés à un tarif élevé et tiennent pour antiéconomique le principe de la protection?

Je ne puis appuyer le bill ainsi rédigé. Si le premier ministre est sincère, s'il veut convaincre l'Assemblée et les électeurs qu'il ne veut une commission que pour établir les données d'intérêt national, ce n'est pas lui et son cabinet qui devraient la choisir, mais la Chambre ou un comité de la Chambre représentant tous les groupes. Je n'ai confiance ni dans la commission, ni dans le bill.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, mes commentaires seront très brefs; j'ai déjà exprimé mon avis sur la nomination de cette commission du tarif pour une période de dix ans. Je réitère que je ne trouve pas à redire à une commission consultative. Je suis convaincu que si le présent Gouvernement avait nommé pareille commission, il serait en bien meilleure posture devant le Parlement et les électeurs. Il a relevé les droits simplement pour l'avantage de classes privilégiées et, dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte, sans consulter les contribuables qui doivent supporter le coût de ces augmentations. Je suis en faveur d'une commission du tarif, mais pas d'une

[M. Garland (Bow-River).]

commission imposée à un groupe politique qui peut se trouver en majorité à la suite d'élections à venir. Le Gouvernement a tout à fait le droit de relever le tarif douanier. Il a averti les électeurs qu'il le ferait, mais je doute fort que ceux-ci aient prévu des augmentations aussi radicales. Le Gouvernement a reçu un mandat pour appliquer une certaine politique, et il l'applique.

Supposons que le Gouvernement soumette à cette nouvelle commission du tarif les cinq ou six cents numéros du tarif qui accusent une augmentation de droits si marquée, et que la commission préconise dans certains cas des dégrèvements radicaux. Je suis convaincu qu'une commission telle qu'elle devrait être découvrira que le Gouvernement a relevé les droits de façon sans précédent, et que ces majorations saignent à blanc les consommateurs. Songez-vous dans quelle affreuse situation le Gouvernement se trouverait? Il serait dans une situation bien plus embarrassante encore qu'il ne l'est aujourd'hui du fait du rapport de la commission Stamp sur le blé. La commission doit nécessairement approuver la politique du Gouvernement qui l'établit. Je ne partage pas l'enthousiasme de l'honorable député de Wetaskiwin à ce sujet. La commission se composera d'hommes amis du Gouvernement. Supposons qu'aux prochaines élections, l'appel aux électeurs se fasse, comme il se fera certes,—je le ferai si je suis encore candidat...

Un MEMBRE: Nous nous en doutions.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je n'ai pas changé d'avis parce que le présent Gouvernement est au pouvoir. La chose est arrivée fort souvent au Canada. Nous avons eu des revers et j'ai confiance que nos adversaires en subiront aussi. Figurez-vous dans quelle situation nous nous trouverons, comme parti libéral, obligés de consulter cette commission.

M. SPENCE: L'honorable député ne sera pas ici.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): J'ai autant de chance d'être élu que mon honorable ami. Je connais la chaleur des instances faites par quelques-uns de mes honorables amis au sujet de la question des pommes de terre, d'où la modification du décret du conseil. Ils ont trouvé que le droit était trop élevé en ce cas et, dans plusieurs autres circonstances, ils s'apercevront aussi du caractère excessif des droits, quand ils se présenteront devant leurs commettants pour se faire réélire aux prochaines élections.

Une VOIX: Tout cela est bien loin